



RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS préalables à la Mairie à compter du 23 avril 2018 sur présentation du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile suivies des **ADMISSIONS** aux écoles selon les modalités ci-dessous indiquées

Avant de vous présenter en mairie, merci de contacter les services de la mairie pour la transmission **du dossier d'inscription (qui est obligatoire même si l'enfant ne fréquente aucun service en septembre)**, que vous pouvez compléter directement par informatique. Vous pouvez retransmettre le dossier directement par mail sauf à la dernière page du dossier (signature manuscrite). Lors de votre passage en mairie, le service pourra vous confirmer ou infirmer la réception et votre visite sera d'une durée plus courte.

SERVICES COMMUNAUX

- Garderie de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 00 à 18 h 00
- Restauration scolaire



ADMISSIONS

> ECOLE MATERNELLE

Merci de contacter l'école au 02 33 41 92 11 pour obtenir un rendez-vous prévu les jours suivants :

Lundi 14 mai de 13h30 à 14h15 et de 15h30 à 17h

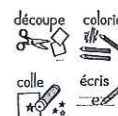
Jeudi 17 mai de 13h30 à 14h15

Mardi 15 mai de 9h à 10h et de 13h30 à 15h45

Vendredi 18 mai de 13h30 à 14h15 et de 15h30 à 17h

La présence de l'enfant n'est pas nécessaire pour l'inscription / admission.

Une visite de l'école sera organisée un soir courant juin pour les nouveaux enfants de maternelle.



Pour les enfants nés en 2015 l'inscription se fera sous réserve de places disponibles (L'ordre d'entrée à l'école se faisant par date de naissance et non par date d'inscription).

> ECOLE PRIMAIRE :

Pour les enfants entrants en CP et/ou les nouveaux arrivants :

Mardi 16 mai : de 16h00 à 17h30

Jeudi 18 mai : de 15h30 à 17h00

Mercredi 17 mai : de 9h00 à 12h00

Mardi 22 mai : de 15h30 à 17h00

Merci de bien vouloir prendre rendez-vous au 02-33-41-93-39.

Enfants du primaire : Sont concernés par les inscriptions en mairie, uniquement les enfants nouvellement domiciliés sur la commune.

Documents à présenter lors des admissions aux écoles:

Lors de votre rendez-vous à l'école, vous devrez apporter :

- Le certificat d'inscription remis par les services de la mairie
- Le carnet de santé : vaccination DT POLIO à jour (*obligatoire pour une inscription en collectivité*)
- Le certificat de radiation (ancienne école) en cas de déménagement.

